



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Santé périnatale en France

Question écrite n° 17808

Texte de la question

M. Vincent Ledoux interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la politique de périnatalité de la France. Alors que les moyens consacrés à la politique de périnatalité augmentent (9,3 milliards en 2021, soit + 9 % par rapport à 2016) et que la natalité recule (- 5,3 % sur la même période), la Cour des comptes observe dans un rapport de mai 2024 « La politique de périnatalité, des résultats sanitaires médiocres, une mobilisation à amplifier » que les résultats observés sur le plan sanitaire posent la question de l'efficacité des moyens alloués. Les principaux indicateurs de la santé périnatale - mortinatalité, mortalité néonatale et mortalité maternelle - montrent « une performance très médiocre de la France par rapport aux autres pays européens » : le pays se situe en effet au 22e rang sur 34 pays européens en matière de mortalité néonatale. La Cour des comptes met en lumière des indicateurs de santé périnatale en aggravation et marqués par des fortes inégalités, une offre de soins inadaptée et peu efficace, une politique publique portant sur un domaine trop étroit. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte mettre en œuvre en vue d'améliorer les résultats sanitaires en matière de périnatalité et d'« amplifier la mobilisation ».

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17808

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3755

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)